



MAIRIE de MIJOUX
Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

01247.2021.CR6

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Convocation 02.06.2021

Séance du 9.06.2021

Affichage 17.06.2021

Mme Denise COMOY, maire est empêchée - M. Patrice MELOT préside la séance

Qui ont pris part à la délibération :

S.JEANNIN. S.JUHEN.G.LEGAY. MC COUTURIER .JF JOLY.
J. GIROUD.M.VIALLET.P.MELOT

Absents excusés :

D.COMOY qui a donné pouvoir à P. MELOT.
C.GROSGURIN excusé qui a donné pouvoir à JF JOLY
D.JULLIARD qui a donné pouvoir à MC COUTURIER

Secrétaire de séance :

J.GIROUD

Madame M. VIALLET demande de mettre des points supplémentaires à l'ordre du Jour, refusés par le président de séance qui donne lecture d'un mail reçu par les services de la Préfecture concernant les actes irréguliers, et notamment ceux-là.

Le Président fait part du décès tragique de Monsieur le maire de PERON ce samedi 5 juin, et appelle à une minute de silence, signe d'hommage et de recueillement.

Il est précisé que la mise à jour du site Web de la commune de Mijoux demandée par les élus a été faite par la secrétaire de mairie. Les actes administratifs seront mis en ligne cette fin de semaine par Hello Web Design

Sommaire

N°1.2021 OBJET : approbation du compte rendu du 23.03.2021 et de l'ordre du jour de la séance ...	2
N° 2.2021 OBJET : Délibération relative au retrait des délégations consenties au Maire par les membres du Conseil Municipal (22.07.2020).....	2
N° 3.2021 OBJET : Point sur les Elections	3

Nomination d'un secrétaire de séance

Jérôme GIROUD est nommé secrétaire de séance

N°1.2021 OBJET : approbation du Procès-verbal du 23.03.2021 et de l'ordre du jour de la séance

Au registre sont les signatures.

L'ordre du jour a été fixé à la demande des élus suivants : M. VIALLET, MC COUTURIER, JF JOLY, C. GROSGURIN, D. JULLIARD, G. LEGAY, S. JUHEN

N° 2.2021 OBJET : Délibération relative au retrait des délégations consenties au Maire par les membres du Conseil Municipal (22.07.2020)

Le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2122-2 permet au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences ;

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le maire les délégations suivantes pour lesquelles il est demandé un retrait :

(M. P. Melot ayant un pouvoir de Madame le maire, celle-ci ne prend pas part aux votes ci-dessous).

- Délégation 1. Demande de retrait
 - o De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités du sinistre y afférentes,

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud , S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet , S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier , JF Joly ;
+ 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D. Julliard

- Délégation 2. Demande de retrait
 - o De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4000€

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
+ 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D. Julliard

- Délégation 3. Demande de retrait
 - o De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin , P.Melot
- ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet , S. Juhen , G. Legay ; MC. Couturier , JF Joly ;

+ 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D. Julliard

- Délégation 4. Demande de retrait
 - o De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000€

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
+ 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D.

- Délégation 5. Demande de retrait
 - o De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50000€

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
+ 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D.

- Délégation 6. Demande de retrait
 - o D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dans la limite de 6000€ de frais d'adhésion

Vote

- CONTRE 3 voix J.Giroud ; S.Jeannin ; P.Melot
ABSTENTION 0
- POUR 5 voix M.Viallet ; S. Juhen ; G. Legay ; MC. Couturier ; JF Joly ;
+ 2 Pouvoirs de C. Grosgurin et D.
- Après délibération, à la majorité des membres présents, il est décidé le retrait des délégations consenties à Madame le maire à compter de ce jour.

Deliberation 01247 2021 6

N° 3.2021 OBJET : Point sur les Elections

D JULLIARD rejoint les élus présents à 17H36

Plannings pour la tenue des bureaux de vote par les conseillers municipaux

Bureau des Elections Départementales
Du 20 juin 2021

FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE VOTE

Présidente	Denise COMOY	
SECRETAIRE	Valérie BAUDVIN	
ASSESEURS	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
08H00- 10H 00	Roland COMOY	Dominique DUHALDE
10H00- 12H00	Stéphane JEANNIN	Marcel GROS
12H00 -15H00	Marie-Claude COUTURIER	Sébastien JUHEN
15H00- 18H00	Martine VIALLET	Guillaume LEGAY

Bureau des Elections Régionales
Du 20 juin 2021

FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE VOTE

Présidente	Denise COMOY	
SECRETAIRE	Bénédicte DESMARIS	
ASSESEURS	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
08H00- 12H 00	Patrice MELOT	Catherine BAZIN
12H00 -15H00	Jean-François JOLY	Christian GROSGURIN
15H00- 18H00	Jérôme GIROUD	Dominique JULLIARD

Bureau des Elections Départementales
Du 27 juin 2021

FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE VOTE

Présidente	Denise COMOY	
SECRETAIRE	Valérie BAUDVIN	
ASSESEURS	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
08H00- 10H 00	Roland COMOY	Dominique DUHALDE
10H00- 12H00	Stéphane JEANNIN	Marcel GROS
12H00 -15H00	Marie-Claude COUTURIER	Sébastien JUHEN
15H00- 18H00	Martine VIALLET	Guillaume LEGAY

Bureau des Elections Régionales
Du 27 juin 2021

FONCTIONNEMENT DU BUREAU DE VOTE

Présidente	Denise COMOY	
SECRETAIRE	Bénédicte DESMARIS	
ASSESEURS	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
08H00- 12H 00	Patrice MELOT	Catherine BAZIN
12H00 -15H00	Jean-François JOLY	Christian GROSGURIN
15H00- 18H00	Jérôme GIROUD	Dominique JULLIARD

QUESTIONS ORALES

1. Condition d'installation d'un parc de Loisirs sur le site du Col de la Faucille

Lecture de la lettre remise par M. VIALLET le 2 juin 2021 et signée par M. VIALLET, MC COUTURIER, JF JOLY, C. GROSGURIN, D. JULLIARD, G. LEGAY, S. JUHEN

Dans laquelle il est demandé le retrait de l'arrêté Municipal du Maire.

Le Président rapporte les paroles de madame le Maire qui ne souhaite pas retirer cet arrêté.

Après discussion,

Madame M. VIALLET informe le conseil municipal de sa demande de recours en référé concernant cette affaire et dit que c'est le Tribunal qui tranchera.

2. Demande d'inscription d'un second blâme à l'intention de madame le Maire à mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance

Séance levée et clôturée à 18h23

le Président, P. MELOT

